

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement



CESA

Centre d'études stratégiques aérospatiales
www.cesa.air.defense.gouv.fr



Le conseil pédagogique du CESA

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Marc Fumaroli, *de l'Académie française.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Bruno Neveu (†), *membre de l'Institut.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *président de l'Institut de stratégie comparée.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les Carnets du Temps

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les Fiches du CESA

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les Cahiers du CESA

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le Bulletin de documentation

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. Penser les ailes françaises

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

**Centre d'études stratégiques
aérospatiales (CESA)**

1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :

GBA Guillaume Gelée

Rédacteur en chef :

Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :

Asp Grégory Vatin

Rédacteurs du CESA :

Adc Sylvaine Thébault (R)

Sgc Jérémie Alligier

Sgc Stéphane Lanzeray

Sgt Cassandre Davaïc

Rédacteurs en chef

techniques :

Cdt Cyril Marchand

Ltt Muriel Berger

Maquette :

M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :

Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :

M. Pierre d'Andre

Sgt Audrey Lahon

Cal Julien Biguine

Correspondance :

CESA - BP 43

00445 ARMÉES

Tél. : 01 44 42 80 64

MTBA : 821 753 80 64

st.cesa@air.defense.gouv.fr

Impression :

Atelier de photographie et de
reproduction de l'armée de l'air
(APRAA)

26, boulevard Victor

00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :

Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la respon-
sabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Relations internationales

Les consuls 4

Économie

La tentation protectionniste 6

Stratégie

John Warden et la « théorie des cinq cercles » 8

Philosophie

Nietzsche et *La Volonté de puissance* 10

Géopolitique

Géopolitique de l'océan Indien 12

Histoire de l'aéronautique militaire

Les Forces aériennes françaises libres 14

Droit et institutions

L'impôt 16

Sciences

Aristote 18

Histoire

1966 : le retrait des forces françaises de l'OTAN 20

Pensée politique

Le christianisme 22

La bibliothèque essentielle

Sir Winston Churchill,
Marlborough, His life and Times 24

Une œuvre remarquable du cinéma 26

Résonance du passé 27

Au fil de la plume 28

Les consuls

Des consuls de Rome aux consuls de France à l'étranger, en passant par le Consulat de Napoléon, le mot consul a désigné des réalités bien différentes au cours de l'Histoire. Un consul est aujourd'hui un fonctionnaire en poste dans un pays étranger, qui a pour devoir d'apporter à son gouvernement des informations politiques et commerciales et d'assurer la défense et les intérêts de ses compatriotes. Avec le deuxième plus grand réseau consulaire au monde, la France dispose d'un outil diplomatique puissant.

Consul, un mot et un métier anciens

À Rome, sous la République, les consuls étaient deux magistrats élus annuellement et partageant le pouvoir suprême. Au Moyen-Âge, le nom de consul est attribué à certains échevins du Midi de la France et à quelques notables des cités italiennes. Sous l'Ancien Régime, des villes comme Paris et Bordeaux élisent des consuls et des juges-consuls pour régler les litiges entre les commerçants, tâche plus tard attribuée aux tribunaux de commerce. La France connaît ensuite, après 1789, le régime du Consulat où la direction du pays revenait théoriquement à trois consuls et dans les faits au seul Premier consul, Napoléon Bonaparte, et ce jusqu'à son couronnement impérial en 1804. Aujourd'hui, un consulat est un poste du réseau diplomatique et consulaire.

À l'instar du mot *consul*, l'institution consulaire remonte au temps des croisades, voire de l'Antiquité. En France, Colbert rattacha les consuls à la marine en 1669. La Révolution les a placés sous l'autorité du ministère des Affaires étrangères.

Le statut

Le statut des consuls est établi par la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires. Avant d'ouvrir un consulat, il faut l'accord du pays d'envoi et du pays de séjour. Contrairement à une ambassade, un consulat n'est pas nécessairement situé dans une capitale : il peut y avoir dans un pays plusieurs circonscriptions consulaires, plus ou moins étendues et dotées d'une communauté de Français plus ou moins nombreuse. Le chef de poste consulaire est un diplomate nommé par le président de la République, dont il reçoit une commission consulaire. Pour la France, les consuls sont des fonctionnaires de catégorie A du ministère des Affaires étrangères ; un diplomate peut occuper au cours de sa carrière des postes diplomatiques comme des postes consu-

lares (vice-consul, consul, consul général). Les consuls ne peuvent exercer avant d'avoir reçu l'autorisation, l'« *exequatur* », du pays de séjour.

Promouvoir les intérêts français, administrer et protéger les concitoyens à l'étranger

Les responsabilités consulaires s'exercent dans trois domaines principaux : tout d'abord, en tant que diplomate, le consul participe à l'analyse politique de sa circonscription, à la promotion et au soutien des entreprises françaises et au développement des relations culturelles.

Ensuite, le consul administre ses compatriotes (résident ou touriste de passage) dans le respect de la législation et de la réglementation françaises et les protège selon la législation locale. À ce titre, ses fonctions sont nombreuses. Si la législation du pays lui permet d'être officier d'état civil, il enregistre les naissances, les décès et célèbre des mariages. Il lui faut donc veiller à la fraude du « mariage blanc », courante dans certains pays. Il est chargé de la délivrance des titres de voyage et des papiers d'identité, de la protection, de l'assistance et du rapatriement en cas de difficulté grave. Il assure la présidence de diverses commissions professionnelles et caisses locales au profit des Français à l'étranger. Il est en outre président du Centre de vote pour l'élection présidentielle, les référendums et pour l'élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger. Il est auxiliaire de la justice (exécution de commissions rogatoires, procès-verbaux d'auditions). Plus généralement, le consul joue un rôle primordial et exerce des responsabilités majeures dans la résolution de crises, de catastrophes ou de problèmes affectant les Français (incarcération, décès, accident grave...), notamment l'évacuation de la communauté française si celle-ci est menacée par un danger avéré.

Chargé du contrôle de la circulation des étrangers, le consul est responsable de la délivrance des visas d'entrée en France.

Un des réseaux diplomatiques les plus développés au monde

Le réseau consulaire français est le deuxième au monde après celui des États-Unis. Il comprend 113 consulats généraux et 18 consulats. Il y a en outre 8 chancelleries détachées, aux attributions limitées, et 530 agences consulaires tenues par des consuls honoraires, c'est-à-dire des bénévoles (qui peuvent être français ou nationaux du pays concerné) ne jouissant d'aucun avantage ou rémunération, hormis le prestige de la charge. Cette présence fait partie intégrante du rayonnement de la France à l'étranger et est un outil diplomatique puissant. Au 31 décembre 2005, 1 265 524 Français étaient inscrits auprès des services consulaires.

La tentation protectionniste

Le protectionnisme économique est constitué par l'ensemble des mesures visant à protéger la production d'un pays contre la concurrence étrangère. On distingue le protectionnisme tarifaire du protectionnisme non tarifaire, le premier utilisant les droits de douane pour augmenter le prix domestique des biens importés, tandis que le second emploie des moyens d'action sur la disponibilité des produits étrangers (quotas, licences d'importation, restrictions volontaires etc.)

Les pratiques protectionnistes s'appuient sur des théories et notamment sur celle de Friedrich List (1789-1846), économiste allemand, qui a développé la thèse du « **protectionnisme éducateur** ». Pour atteindre le libre-échange, on peut user de manière temporaire du protectionnisme éducateur : dans un pays où il existe des industries naissantes, le libre-échange aurait pour conséquence de ne pas les rendre compétitives, elles ne pourraient pas prendre de maturité. En conséquence, on prend des mesures pour les protéger : mise en place de tarifs douaniers sur les importations de façon à favoriser l'achat de productions locales. Mais cela ne peut être que transitoire et ces mesures doivent disparaître au moment de la maturité car, si l'on continue de les protéger, des effets pervers surviennent : moins de choix pour le consommateur, l'entreprise ne cherche plus à se développer (car il n'y a pas de concurrence), elle va perdre sa compétitivité. Il y a donc un cercle vicieux.

Les pays qui usent du protectionnisme ne sont pas seulement des pays en voie de développement, donc le protectionnisme éducateur n'est pas le seul argument. Il existe une rhétorique électorale de justification du protectionnisme en tant que garantie de la souveraineté d'un pays, de la protection de l'emploi, de la sauvegarde d'un secteur économique, etc.

Les droits de douane apportent des recettes à l'État qui peuvent être redistribuées en faveur d'une catégorie sociale (ex. agriculteurs), pour soutenir temporairement un pan de l'activité économique d'une région (ex. sidérurgie) ou accompagner sa reconversion industrielle.

La théorie économique démontre que le protectionnisme entraîne une perte de bien-être pour le consommateur et que surtout il peut développer une économie

de rente car, à partir du moment où il existe des barrières, les producteurs internes pratiquent les prix qu'ils veulent et vendent à leurs conditions. Dès lors, la justification du protectionnisme pour une relance de l'activité intérieure afin de lutter contre les délocalisations ne tient pas sur les moyen et long termes. De plus, aux effets négatifs internes s'ajoutent des effets pervers sur le plan externe. Les pays lésés par les mesures protectionnistes exercent des représailles en limitant les importations en provenance du pays protectionniste. Ils peuvent aussi établir des stratégies de contournement, c'est-à-dire implanter dans le pays protégé des usines. Ce fut la stratégie des Japonais lorsque les Américains ont imposé des plans d'autolimitation de la production automobile ; ils ont alors installé des usines japonaises fabriquant des automobiles aux États-Unis et ont ainsi contourné la barrière protectionniste.

La pratique du protectionnisme n'est pas viable dans le monde contemporain, mis à part pour la Chine, qui est devenue l'« atelier du monde » et ce temporairement avant que les coûts de production n'augmentent. Une telle posture dans un environnement globalisé se heurterait au droit international. En effet, dans le cadre de l'Union européenne, cela est interdit. Il faudrait ajouter l'Organisation mondiale du commerce qui veille à la multilatéralisation des échanges⁽¹⁾. Il existe également des zones d'accord de libre échange (ZALE) en Asie (l'Association des nations du sud-est asiatique, ANSEA), aux Amériques (l'Accord de libre-échange nord-américain, ALENA, et le Marché commun du Sud, MERCOSUR).

Toutefois, la tentation protectionniste est forte et les États, au fur et à mesure de la baisse des tarifs douaniers, mettent en place des mesures non tarifaires sous de multiples formes : barrières sanitaires ou techniques, subventions, ou pratiquent une sous-évaluation de leur monnaie en place... L'extension du nombre d'accords régionaux stipulant qu'à l'intérieur de la zone il y a libre-échange et à l'extérieur protection constitue aussi une atteinte aux principes du multilatéralisme défendus par l'OMC. Cette institution internationale condamne les différentes pratiques protectionnistes et tranche les conflits commerciaux entre États à travers son Organe de règlement des différends (ORD).

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 6, octobre 2003, *L'OMC*, et *Les Carnets du Temps* n° 23, janvier 2006, *L'Organisation mondiale du commerce*.

John Warden

et la « théorie des cinq cercles »

Le colonel américain John Warden doit essentiellement sa notoriété de théoricien de la puissance aérienne à la guerre du Golfe. En août 1990, lors de l'invasion du Koweït par l'Irak, il dirige au Pentagone la cellule de planification *Checkmate*. Il peut alors très vite proposer au général Schwarzkopf un plan d'attaques aériennes stratégiques (*Instant Thunder*) visant à contraindre l'Irak à se retirer du Koweït, à un moment où le déploiement américain dans la région est encore limité. Si *Instant Thunder* sera quelque peu remanié par la suite (Warden se trouvant en outre écarté de sa mise en œuvre), le succès de la campagne aérienne de février 1991, et celui de la phase terrestre de 100 heures, lui doivent beaucoup.

En 1998, John Warden avait justement publié, sous le titre prémonitoire de *La Campagne aérienne*⁽¹⁾, un ouvrage où il exposait ses premières conceptions stratégiques, et qui était lui-même tiré d'un mémoire soutenu quelques années auparavant au *National War College*. Dans ce livre, il mettait l'accent sur l'importance d'une bonne planification et surtout sur l'étape capitale de l'acquisition de la supériorité aérienne. Cette acquisition rend en effet possible l'attaque des centres vitaux de l'adversaire (les centres de gravité) et la réalisation de missions d'interdiction que Warden privilégie par rapport aux missions de soutien rapproché, essentiellement pour des raisons de rentabilité.

Afin de revenir sur la notion de centre de gravité esquissée dans *La Campagne aérienne*, le colonel américain John Warden publie en 1995 dans l'*Airpower Journal*, un article intitulé « L'ennemi en tant que système »⁽²⁾. Après avoir défini la guerre aérienne stratégique comme une « guerre pour forcer l'État ou l'organisation ennemie à faire ce que vous voulez qu'il fasse », il propose de penser l'ennemi « comme un système composé de nombreux sous-systèmes » et développe une classification des centres de gravité en cinq cercles concentriques.

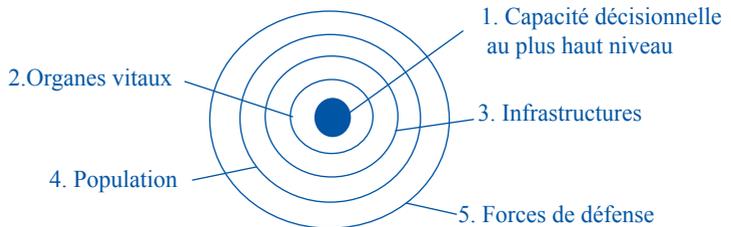
Cette classification est nécessaire selon lui car « le concept de centres de gravité est simple à imaginer mais difficile à employer dans la pratique parce que vraisemblablement il existe plus d'un centre à un moment donné et que chaque centre influe sur ses semblables d'une manière ou d'une autre ».

Quels sont donc les différents cercles parmi lesquels se répartissent les nombreux centres de gravité qui constituent un État donné ? Si l'on part du

centre vers la périphérie, on trouve respectivement dans le système de Warden : la **direction** ennemie (avec ses éléments de transmission et ses forces de sécurité), les **fonctions organiques essentielles** (électricité, pétrole, nourriture, monnaie), les **infrastructures** (routes, aérodromes, usines), **la population** et enfin les **forces armées** adverses.

La guerre aérienne stratégique va consister à rechercher la paralysie stratégique de l'adversaire par le biais d'« attaques parallèles » des centres de gravité composant les trois anneaux les plus proches du centre. John Warden entend par « attaques parallèles » des actions simultanées visant les centres de gravité stratégiques ennemis sur l'ensemble du théâtre des opérations. En effet, pour Warden, « *les États ont un petit nombre d'objectifs vitaux au niveau stratégique... Ces objectifs tendent à être petits, très chers, sans remplacements et difficiles à réparer. Si un pourcentage significatif d'entre eux est frappé en parallèle, le dommage devient insurmontable* ». Il compare l'attaque en parallèle avec l'« attaque en série » dans laquelle un ou deux objectifs seulement sont attaqués à chaque fois, ce qui laisse le temps à l'adversaire de réparer les dommages subis et de renforcer ses défenses. L'attaque en parallèle, au contraire, l'empêche de riposter efficacement. Pour Warden, « *plus nombreux sont les objectifs atteints en une seule fois, plus cette riposte devient impossible* ».

Dénotant à la fois l'influence de Sun Tzu et de Clausewitz, Warden conclut « L'ennemi en tant que système » d'une manière qui n'est pas sans annoncer les *Effects based operations* des années 1990 : « *Le combat n'est pas l'essence... de la guerre. La véritable essence de la guerre est de faire ce qui est nécessaire afin que l'ennemi accepte que nos objectifs deviennent ses objectifs* ».



1. L'ouvrage est désormais disponible en français : John Warden III, *La Campagne aérienne : planification en vue du combat*, traduction et préface du lieutenant-colonel Philippe Steininger, Bibliothèque stratégique, Economica, 1998, 206 p.

2. John Warden III, « *The Enemy as a System* », *Airpower Journal*, printemps 1995, p. 40-55. Une traduction de cet article se trouve en appendice de la version française de *La Campagne aérienne*.

Nietzsche et *La Volonté de puissance*

La Volonté de puissance est d'abord le titre d'un ouvrage inachevé, commencé vers 1883, qui avait pour but de réfléchir sur la transmutation des valeurs. Mais l'expression n'apparaît que dans la dernière phase de l'évolution de la pensée de Nietzsche.

***La Volonté de puissance* recouvre une réalité extrêmement complexe. Elle a tout d'abord été considérée comme une force vitale qui ne se cantonnerait pas à animer les seuls êtres humains mais qui agirait tout à la fois dans le monde des vivants et dans celui de la matière. Énergie exclusivement conquérante s'inscrivant dans une perspective d'accroissement, cette pulsion devient progressivement ambivalente chez Nietzsche. Il considéra ensuite qu'elle peut inverser son cours ascendant et devenir décadente, voire autodestructrice.**

Cette notion désigne la dynamique générale de nos instincts, des plus élémentaires pulsions aux plus raffinées, qui pour Nietzsche opèrent constamment des évaluations en fonction de leur tendance à se réaliser.

Dès qu'il y a vie il y a volonté de puissance puisque la vie ne se conserve qu'en s'intensifiant. Si le vivant ne se dépasse pas il ne se conserve pas. La volonté de puissance est un laboratoire d'essai grâce auquel la vie est artiste, créatrice, conquérante. Elle est un champ d'expérience : rien n'est joué, tout est possible.

En conséquence, il est clair pour Nietzsche qu'il n'y a pas, dans cette manifestation du vivant, de volonté selon le sens classique du terme mais plutôt désir d'accroissement.

Or certains vivants ne sont pas capables de supporter cette exubérance de la vie en eux. Ils sont malades et en viennent à vouloir détruire la vie. Tel est, selon Nietzsche, le cas de l'ascète qui s'en est remis à la volonté de Dieu par calcul économique de moindre dépense d'énergie.

La morale est un pouvoir sédatif de la volonté de puissance qui s'est retournée contre elle-même (*Humain, trop humain* § 138) et qui permet au faible de se conserver dans la maladie. Mais cette maladie est dangereuse parce que contagieuse. Elle agit alors comme un poison par inoculation de la mauvaise conscience au fort, coupant ainsi la force de son inventivité, l'empêchant d'être l'artiste de sa propre vie, d'être pluriel, mobile, plastique dans l'expression de son authentique volonté de puissance.

Quand le nihilisme triomphe, la volonté de puissance ne veut plus dire **vouloir créer** mais **vouloir dominer** et c'est pourquoi on a toujours à défendre les forts contre les faibles.

« J'é mets la théorie que la volonté de puissance est la forme primitive des passions, que toutes les autres passions ne sont que la transformation de cette volonté, qu'il y aurait clarté plus grande à placer, au lieu de l'idée de bonheur eudémonistique, l'idée de puissance : aspirer à la puissance, à un surcroît de puissance » ; la joie n'est que le symptôme du sentiment que la puissance est atteinte, c'est la perception d'une différence ; que toute force est volonté de puissance, qu'il n'y a pas d'autre force physique, dynamique ou psychique. »
(*La Volonté de puissance*, § 302).



DR

Bibliographie

Nietzsche :
Généalogie de la morale.
Par-delà le bien et le mal.
Humain, trop humain.
La Volonté de puissance.

Gilles Deleuze :
Nietzsche et la philosophie, PUF.

Géopolitique de l'océan Indien

Ce système géopolitique est constitué de l'océan Indien ainsi que de l'ensemble des territoires continentaux et insulaires qui lui sont géographiquement rattachés, soit 35 États côtiers ainsi que 13 États sans littoral qui s'étendent de la mer Rouge au-delà de l'Indonésie.

Un espace hétérogène...

L'océan Indien agit comme un trait d'union entre des sociétés riveraines très hétérogènes de par leurs réalités territoriales, démographiques, politiques, culturelles, économiques et militaires. L'inégalité dans la distribution des ressources, la grande disparité de développement entre sociétés, ainsi que la forte croissance démographique des États les moins avancés socialement et économiquement, constituent des éléments fondamentaux de la donne géopolitique régionale. En outre, les problématiques internes de ces États, par exemple la difficulté pour les Philippines ou l'Inde de réaliser une unité étatique (dispersion territoriale, diversité religieuse et culturelle), influent directement sur la situation de la région. Actuellement, ce sont les rivalités ethno-religieuses qui sont prépondérantes dans les dynamiques conflictuelles nationales et régionales. On constate également que les solidarités sous-régionales sont toujours beaucoup plus fortes que les solidarités régionales, du fait d'une sphère d'influence limitée pour les États peu ou pas puissants. L'équilibre géopolitique est à rechercher d'abord au niveau des sous-systèmes régionaux, synthèse en quelque sorte des problématiques nationales propres à chaque État.

...stratégique...

Constituant le lien entre le Pacifique et les réserves pétrolières du Moyen-Orient, cette route a pris une importance aujourd'hui capitale pour les pays asiatiques, notamment le Japon et la Chine, mais également pour les grandes puissances occidentales (États-Unis, Union européenne). Mais pour les États occidentaux la région est tout autant un réservoir de ressources à exploiter qu'un marché à conquérir, l'un et l'autre étant indispensables au bon fonctionnement des grandes économies industrielles. Conscients des atouts de leur région, les États cherchent à renforcer leurs liens politiques et stratégiques par l'établissement d'une véritable coopération économique qui pourra regrouper à terme plus de deux milliards d'êtres humains.

C'est ainsi qu'une hiérarchie s'établit entre les États de la région, certains (Inde, Afrique du Sud, Australie) comptant plus que d'autres dans le système géopolitique établi, car étant les seuls États à posséder tous les attributs (politiques, militaires, économiques et culturels) permettant d'assumer un certain *leadership* à l'échelle de la région. Ces États participent de l'émergence d'une solidarité régionale, sans doute un des éléments fondamentaux de ce nouvel ordre géopolitique.

...dominé par l'Inde.

Seul pays de la zone qui soit exclusivement tourné vers l'océan Indien, l'Inde, géant régional démographique et militaire, est de loin l'État qui compte le plus dans cet espace géopolitique. Il n'hésite d'ailleurs pas à revendiquer cette position, comme en témoigne sa politique de présence navale et d'influence régionale en pleine expansion dans une zone qu'il considère comme son aire d'influence privilégiée.

Sur le plan économique, l'Inde offre essentiellement un accès à son vaste marché de consommation et des occasions d'investissement dans une économie qui maintient une croissance annuelle soutenue. De plus, elle offre ses produits industriels d'une qualité relativement bonne et surtout bon marché par rapport aux produits des grands pays industriels. En outre, ses larges compétences dans le domaine de la technique de pointe sont à souligner.

Sur le plan stratégique, l'Inde assure, notamment au profit de la Chine, la fonction de protection des zones pétrolifères par une présence maritime active. Mais cette protection est également vitale à titre personnel (90% du commerce extérieur de l'Inde se fait par la mer). En outre, l'Inde propose une capacité d'intervention au profit des gouvernements qui feront appel à elle. Enfin elle supervise le contrôle et la sécurisation de l'accès aux détroits de la zone. Ainsi, ces actions lui confèrent une position stratégique, économique et politique privilégiée.

Dans la région de l'océan Indien, un nouvel ordre géopolitique se met en place depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Après avoir été politiques et stratégiques, les motivations sont devenues économiques et même socioculturelles. C'est pourquoi il n'est pas utopique de croire que l'espace de l'océan Indien s'affirmera comme un fait géopolitique qui marquera, sinon le XXI^e siècle, du moins les sociétés de l'océan Indien au XXI^e siècle.

Les Forces aériennes françaises libres



Insigne des FAFL

De 1940 à 1945, quelque 3 600 navigants, mécaniciens, artilleurs antiaériens, parachutistes, administratifs et bien d'autres spécialistes encore servent dans les Forces aériennes françaises libres (FAFL), dont l'insigne, hautement symbolique, est une croix de Lorraine rouge sur fond blanc. Formées le 1^{er} juillet 1940, celles-ci rassemblent au départ des moyens et des effectifs dérisoires – quelques avions de fabrication française ou britannique et à peine 500 personnes.

Ceux qui la composent, si peu nombreux qu'ils soient, n'en entendent pas moins former le socle sur lequel se constituera, au fil des combats, une armée de l'air nouvelle, l'armée de l'air d'une France promise, à plus ou moins brève échéance, à la libération.

Le refus de la défaite

Les hommes qui, de France métropolitaine ou de toutes les parties de l'Empire ou encore de l'étranger, rejoignent les Forces aériennes françaises libres sont avant tout motivés par le refus de la défaite. Ils rejettent avec mépris l'entité politique qui l'a acceptée, le régime de Vichy, fondant même sur elle son existence. Outil politique et de propagande essentiel dans l'esprit du général de Gaulle, chez qui l'impact psychologique permet de compenser le nombre, cette aviation connaît des débuts pour le moins difficiles. Hormis quelques pilotes qui servent dans la *Royal Air Force* et dont certains prennent part à la bataille d'Angleterre, elle compte quelques formations navigantes squelettiques qui fondent bien vite au feu des combats et manquent de tout, aussi bien d'appareils que de mécaniciens et d'expérience.

Pendant leurs premiers mois d'existence, les aviateurs français libres n'en sont pas moins présents sur bien des théâtres d'opérations, en Grande-Bretagne, en Afrique occidentale ou équatoriale, en Érythrée, dans le désert de Libye et au Fezzan. Par leur engagement dans la guerre contre l'Axe, elles concourent à fonder la légitimité de la France exilée à Londres. Si elles sont commandées initialement par un amiral, Muselier, faute de disposer d'un officier de rang suffisamment élevé, elles passent, en 1941, sous les ordres du colonel Martial Valin, promis à devenir sous-peu général et commissaire national à l'Air.

Une force aérienne autonome

Entreprenant et fin politique, le nouveau venu s'engage, avec l'appui du général de Gaulle, dans la création d'unités aériennes françaises autonomes destinées à conférer aux FAFL une dimension nouvelle. Le processus, entamé en milieu de l'année 1941, passe par la constitution de plusieurs groupes de chasse (*Île-de-France*, *Alsace*, *Normandie*), de bombardement (*Lorraine* et *Bretagne*) ou encore de surveillance et de lutte anti-sous-marine (*Picardie* et *Artois*), d'unités de parachutistes et même d'un organisme de transport, les Lignes aériennes militaires, qui consolide la souveraineté de la France libre. Le « *Normandie* », devenu « *Normandie-Niemen* » en 1944, est la seule formation militaire française engagée sur le front soviétique. Il constitue à lui seul un outil important dans la politique de rapprochement que le général de Gaulle entreprend vers Moscou afin de ne pas entièrement dépendre des Anglo-Saxons.

Hormis l'Union soviétique, ces groupes autonomes opèrent en Europe occidentale, en Afrique de l'Ouest et au Levant, ce territoire constitué du Liban et de la Syrie, passé dans le camp de la France libre en 1941.

Au sein de l'armée de l'air réunifiée

L'idée d'une aviation française libre qui formerait le cœur d'une armée de l'air appelée à libérer la France s'estompe, voire disparaît lorsque, en juillet 1943, les FAFL constituent, avec l'aviation française d'Afrique, issue des forces aériennes de Vichy, une entité réunifiée sous le commandement du général Bouscat. Minoritaires, les aviateurs français libres n'en continuent pas moins à défendre leur identité originelle, même si l'arrêt des engagements au sein des FAFL, en août 1943, marque le tarissement de leur recrutement. À la fin de la guerre, les anciennes forces aériennes du général de Gaulle ne représentent plus que 7 des quelque 40 groupes de l'armée de l'air, mais leur rayonnement n'en reste pas moins encore considérable.



Blenheim MKIV n° Z. 775 du « Lorraine » à Abu-Sweir en octobre 1941.

L'impôt

L'impôt, dont le vote est l'une des plus anciennes prérogatives des Parlements, est un versement obligatoire, aujourd'hui exclusivement pécuniaire, sans contrepartie et définitif. Il représente la participation du citoyen aux charges communes de la Nation et doit répondre aux principes d'égalité, de nécessité, de légalité et d'annualité. La fiscalité, en tant que moyen de politique sociale ou économique, témoigne du rôle de la puissance publique qu'un pays veut voir assumer.

« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ». Selon l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la charge fiscale doit être partagée de la façon la plus équitable. « L'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures » sont fixés par le Parlement, comme l'indique l'article 34 de la Constitution française. C'est également lui qui, chaque année, autorise le Gouvernement à percevoir l'impôt. Et c'est à partir de ses prérogatives en la matière que le Parlement a développé le contrôle de l'action publique.

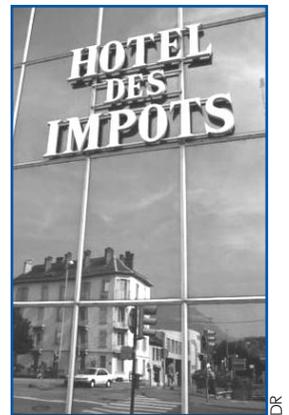
Une fois votées, les ressources fiscales sont prélevées selon différents modes. Plusieurs classifications se superposent. Les **impôts d'État**, dont les plus productifs sont la TVA, l'impôt sur le revenu (IR) et l'impôt sur les sociétés, alimentent directement le budget général. Ils se distinguent des **impôts locaux**, constitués par les taxes foncière, d'habitation et professionnelle, destinés aux budgets des régions, des départements ou des communes. Mais les impôts se différencient aussi selon le mode de taxation. Les **impôts directs** (IR, taxe d'habitation, impôt sur la fortune, etc.), versés et supportés par le contribuable, sont présentés comme plus équitables, car ils tiennent compte de la situation particulière des personnes, que les **impôts indirects** (TVA, droits de douane, taxes sur les carburants, etc.) qui sont inclus dans le prix de vente d'un produit uniformément appliqué. Perçus à ce titre par les commerçants, ils sont ensuite reversés à l'Administration dont, en France, ils constituent plus de la moitié des recettes fiscales. La matière imposable peut également être appréhendée de plusieurs façons. Les **impôts réels** s'appliquent sans considération du payeur :

ils s'agit par exemple des taxes sur les opérations de bourse. Les **impôts personnels**, au contraire, saisissent la situation personnelle du contribuable : l'impôt sur le revenu entre ainsi dans cette catégorie. Enfin, le tarif fiscal permet d'opposer **l'impôt proportionnel**, qui applique un taux de prélèvement identique quelle que soit la base imposable (*cf.* l'impôt sur les sociétés) à **l'impôt progressif**, dont le taux augmente avec le montant imposable (*cf.* l'impôt sur le revenu).

Si la proportionnalité est neutre sur le plan social, la progressivité permet une redistribution des richesses et la réduction des inégalités. Le Conseil constitutionnel a reconnu, en 1993, la valeur constitutionnelle du principe de progressivité pour l'impôt sur le revenu et l'a relié au principe d'égalité énoncé *supra*. La fiscalité est ainsi un outil de politique sociale.

Mais elle constitue aussi un moyen de régulation, voire d'orientation, de l'activité économique car elle favorise tel type d'investissement, privilégie la consommation, lutte contre l'inflation, encourage le développement de certains secteurs de l'économie ou de certains territoires. Cette capacité à inciter les acteurs économiques à effectuer leurs choix dans le sens voulu fait de la fiscalité un outil de politique économique aux mains de l'État-providence. Le repli de celui-ci et l'évolution libérale de notre société dans le cadre européen réduit cet aspect. La fiscalité témoigne de la conception qu'un pays a du rôle de la puissance publique.

Le poids des impôts, les risques d'éviction économique qu'un niveau de prélèvement élevé entraîne et la complexité de la réglementation fiscale qui nuit à son efficacité et à son équité suscitent généralement dans les pays concernés des débats récurrents. C'est ainsi que, seul pays développé à ne pas prélever à la source l'impôt sur le revenu, la France s'interroge régulièrement sur l'opportunité d'adopter ce mode de recouvrement. Simple et indolore pour le contribuable, fiable pour l'Administration, disent ses partisans, affaiblissant l'implication des citoyens tout en transférant aux agents économiques d'importantes charges administratives, répondent ses détracteurs, cette éventuelle réforme, tout comme le niveau et la nature des prélèvements obligatoires, ne manque pas d'être évoquée à chaque période électorale.



Aristote



DR

Alors que la philosophie naît au VII^e siècle avant J.-C., Aristote est, au IV^e siècle, un disciple de Platon au sein de l'Académie. Il crée à son tour le Lycée pour réfuter la théorie platonicienne des Idées. Il critique le platonisme mais conserve le dualisme de la réalité qu'il ancre dans le monde réel⁽¹⁾. Il est aussi le précepteur d'Alexandre le Grand.

Paradoxalement, ses œuvres destinées à la publication ont disparu, celles à destination de son enseignement sont conservées. Le format de son œuvre se fige trois siècles après sa mort grâce à Andronicos. Certains écrits se sont révélés apocryphes. Cela impose d'être critique vis-à-vis des textes : ils sont destinés à un dialogue pédagogique et ne sont pas un exposé dogmatique.

Grâce à son savoir encyclopédique, Aristote va passer à la postérité dans sa tentative de totalisation de la connaissance. Sa philosophie a décrit l'univers physique jusqu'au développement de la science moderne au XVII^e siècle. Le progrès scientifique ne put en effet se poursuivre que moyennant une remise en cause de ses paradigmes et de sa représentation du monde.

Voyons quelques-uns de ses apports scientifiques.

– La **logique** s'enrichit du principe d'identité (A ne peut pas être A et non-A), du principe du tiers exclu (si deux propositions sont contradictoires, alors l'une est vraie et l'autre fausse), du principe de non-contradiction (on ne peut pas à la fois affirmer deux propositions contradictoires) et du syllogisme.

– En **biologie**, il prône l'observation systématique des faits avant toute réflexion. Il pratique ainsi dissections et vivisections. Certaines de ses observations sont jugées extravagantes par ses contemporains et ne seront confirmées que plus tard, notamment au XIX^e siècle. Il note en particulier que certains poissons, comme la roussette, naissent pleinement formés. Il entreprend également la classification des espèces selon la complexité de leur âme. Ses études en anatomie animale sont brillantes.

– Il n'en va pas de même en **anatomie humaine**. Il émet notamment quelques hypothèses erronées sur la fonction de certains organes. Pour lui, le cœur est le siège de la conscience et le cerveau ne sert qu'à refroidir le sang⁽²⁾.

– Si l'**astronomie** n'est pas non plus la spécialité d'Aristote, il émet l'hypothèse que les étoiles, les planètes, les comètes et les étoiles filantes possèdent une réalité physique. Il adopte également l'idée pythagoricienne de rotondité de la Terre, confirmée par l'observation des bateaux disparaissant derrière l'horizon. Mais ce modèle initial fait mouvoir les astres (les planètes sont considérées comme des étoiles) sur des orbites circulaires centrées sur la Terre, à l'aide de combinaisons de rotations uniformes.

La représentation scientifique du monde, telle que la conçoit Aristote, est inséparable de nos certitudes immédiates tirées des sens. De plus, le monde de la physique d'Aristote est un monde clos. S'il était infini, il ne pourrait être ordonné, il serait pur chaos et donc impossible à comprendre. L'infini est une nécessité mathématique qui ne correspond pas à une réalité physique⁽³⁾.

L'œuvre d'Aristote parvient en Occident par l'intermédiaire des philosophes arabes, tels Avicenne et Averroès. Il influence ainsi la pensée médiévale. Thomas d'Aquin tente, au XII^e siècle, de concilier la pensée aristotélicienne et la foi révélée des Écritures. La connaissance intellectuelle est acquise à travers l'expérience sensible, mais la philosophie demeure la servante de la théologie. La scolastique est née. Dès le XVI^e, **Luther** condamne ce **syncrétisme** : « *En bref, tout Aristote est à la théologie ce que les ténèbres sont à la lumière* ». En 1632, Galilée prend parti pour l'héliocentrisme copernicien, tout en restant imprégné de concepts aristotéliciens.

La permanence de la pensée d'Aristote est manifeste. L'induction comme forme de logique reste intéressante. Sa classification hiérarchique du savoir est encore utilisée et seules des modélisations rationnelles fondées sur l'expérience introduisent de nouveaux concepts. Pour sa part, le pape Jean-Paul II, en 1998, dans l'encyclique *Fides et ratio*, rappelle l'apport de la philosophie d'Aristote tout en mettant en garde contre le scientisme.

1. Raphaël représente dans son célèbre tableau *L'École d'Athènes* les différentes Écoles de l'antiquité : Platon montre le ciel, Aristote la terre (la connaissance provient des faits empiriques).

2. Seul *Le Discours de la Licorne* d'Ambroise Paré ébranle, en 1582, l'orthodoxie médicale non sans convoquer Aristote !

3. Galilée innove en conduisant l'expérience pour vérifier des hypothèses théoriques alors que la physique ancienne cherchait à expliquer les données de l'observation immédiate par des principes finalistes. Mais il reste encore prisonnier de la conception aristotélicienne de l'infini.

1966 : le retrait des forces françaises de l'OTAN

Le 7 mars 1966 le général de Gaulle, président de la République française, adresse à son homologue américain, Lyndon Johnson, une lettre annonçant le retrait des forces françaises de l'OTAN. Cette décision est l'aboutissement de la politique d'indépendance engagée par le général de Gaulle depuis son retour au pouvoir en 1958.

Les contraintes de l'Alliance Atlantique

Créée le 4 avril 1949 à Washington, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) comprend à l'origine deux pays d'Amérique du Nord (Canada, États-Unis) et dix d'Europe, dont la France. L'Alliance atlantique a pour objectif de préserver la paix en Europe face à la menace soviétique, ainsi que la liberté et la sécurité des pays membres. En cas d'attaque, chacun des États garantit son soutien aux autres.

Les soldats français et les moyens engagés dans la structure militaire intégrée de l'OTAN sont placés sous la responsabilité directe du commandement inter-allié. Par conséquent, la France doit renoncer à toute souveraineté sur une partie de son armée et sa politique de défense dépend des États-Unis. Ceux-ci gardent seuls la décision finale : déclencher le feu nucléaire. Si la France bénéficie de l'armement et de la logistique américaine, il s'agit d'une aide à double tranchant, comme le montre la crise de Suez en 1956, lorsque Washington impose l'arrêt des opérations militaires franco-britanniques en Égypte.

La politique d'indépendance du général de Gaulle

En 1966, de Gaulle, guidé dans son action par le principe de souveraineté nationale, considère que son pays est maintenant en mesure d'agir par lui-même en Europe et dans le monde. Il veut redonner à la politique de défense française une plus grande autonomie. Le Général considère que la France est un allié des États-Unis mais pas son vassal. S'il reconnaît la vertu de l'association d'États dans l'Alliance atlantique, de Gaulle conteste l'intégration des moyens militaires réalisée par l'OTAN sous commandement américain. Il refuse de confier à d'autres la possibilité d'engager dans une guerre des soldats, des bateaux et des avions français sans le plein consentement de la France.

En septembre 1958, le Général adresse au général Eisenhower, président des États-Unis, et à Harold MacMillan, Premier ministre britannique, un mémoran-

dum réclamant une direction tripartite de l'Alliance. Devant le refus anglo-saxon, il décide de dégager progressivement la France de l'OTAN. Il donne la priorité absolue au programme nucléaire lancé par la IV^e République car, pour lui, la France doit être dotée « *d'une puissance nucléaire telle que nul ne puisse nous attaquer sans risquer d'effroyables blessures* ».

Un retrait continu et progressif

De Gaulle décide de redonner à la France une marge de liberté, sans pour autant la faire sortir du bloc occidental car il sait qu'il devra s'appuyer sur celui-ci en cas d'affrontement entre les deux grandes puissances. Le Général procède par étapes. Le stationnement d'armes atomiques américaines sur le territoire français est interdit en 1961, les unités ramenées d'Algérie en 1962-1963 ne sont pas intégrées dans l'OTAN, les forces navales de l'Atlantique et de la Manche quittent le commandement intégré en 1963. Fin 1964, le *Mirage IV*, vecteur aérien de la bombe atomique, entre en service opérationnel.

Le territoire national étant sanctuarisé, la France retire ses forces de la structure militaire intégrée de l'OTAN ; ce que de Gaulle annonce le 7 mars 1966 au président Johnson par cette lettre :

« *La France considère que les changements accomplis ou en voie de l'être, depuis 1949, (...) ainsi que l'évolution de sa propre situation et de ses propres forces, ne justifient plus (...) les dispositions d'ordre militaire prises après la conclusion de l'alliance. (...) La France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamée par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements "intégrés" et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN. (...) La France croit devoir (...) modifier la forme de notre alliance sans en altérer le fond.* »



La décision a deux effets : les forces françaises placées sous commandement intégré cesseront de l'être au 1^{er} juillet 1966 et les forces et les organisations de commandement étrangères devront avoir quitté le territoire français avant le 1^{er} avril 1967. La France retrouve ainsi la totale maîtrise d'emploi de ses unités combattantes. Les Américains évacuent 26 000 soldats et 20 installations. Cependant, la France n'a pas l'intention de se retirer de l'Alliance atlantique et veut même y jouer un rôle accru. Le retrait des forces françaises de l'OTAN est fort mal ressenti par les États-Unis et, sur le moment, la décision gaullienne est critiquée par des responsables politiques et militaires français.

Le christianisme

« Si nous sommes passés par la mort avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui. Nous le savons en effet : ressuscité d'entre les morts, le Christ ne meurt plus ; sur lui la mort n'a plus aucun pouvoir » (Rom. 6,8-9).

Ce passage de la lettre que Paul écrit aux chrétiens de Rome vers l'an 57 indique, à la fois, l'origine et le fondement du christianisme : la foi en Jésus-Christ ressuscité des morts.

L'existence de Jésus, né à Nazareth en 6-8 avant notre ère, mort à Jérusalem vers l'an 30, est solidement attestée à travers les écrits d'auteurs comme Suétone, Pline le Jeune, Lucien de Samosate ou Tacite.

Si la recherche historique permet de situer et de connaître la vie de Jésus, de sa naissance à sa mort, il n'en va pas de même pour l'événement fondateur du christianisme, accessible uniquement à travers le témoignage des disciples de Jésus affirmant : *« Dieu l'a ressuscité, ce Jésus ; nous en sommes tous témoins » (Act. 2,32).*

Jésus est alors proclamé Christ ou Messie, c'est-à-dire celui que Dieu a choisi et envoyé pour libérer l'homme de la mort à travers sa résurrection dans la puissance de l'Esprit Saint et faire de tous les hommes ses fils adoptifs, frères de son Fils unique, Jésus.

Les disciples du Christ recevront le nom de chrétiens à Antioche, vers l'an 40. Ils chercheront à comprendre le sens de la vie de Jésus en relisant les textes sacrés du judaïsme qui recevront alors le nom d'Ancien Testament. À travers leurs propres écrits (évangiles, lettres de Paul...) rassemblés sous le nom de Nouveau Testament, ils rendront compte de leur foi au Christ ressuscité présent dans la communauté de ses disciples appelée Église. Ils parviendront, non sans difficulté, à mieux définir cette foi au cours des premiers siècles. L'affirmation de l'identité divine de Jésus au concile de Nicée en 325 (Jésus est de même nature que le Père) confirmée avec celle de l'identité divine de l'Esprit Saint au concile de Constantinople en 381 constitue l'origine du *Credo* ou profession de foi (Symbole des apôtres) complété au concile de Chalcedoine en 451 avec l'affirmation de la double nature (humaine et divine) dans l'unique personne du Christ. Ainsi était définie la foi au Dieu Trinité : Père, Fils et Esprit.

La profession de foi, connue sous le nom de Symbole des apôtres, constitue aujourd'hui encore, dans ses grandes lignes, le fondement commun à toutes les confessions chrétiennes qui vont progressivement voir le jour au cours des siècles.

En effet, le christianisme va connaître, tout à la fois, une histoire mouvementée et une étonnante expansion.

Malgré de nombreuses persécutions, le christianisme va très vite, et particulièrement sous l'impulsion de Paul, un juif converti, gagner tout le Bassin méditerranéen dès le IV^e siècle. Aux V^e et VI^e siècles, les barbares envahissant l'Empire romain sont évangélisés. L'Angleterre est gagnée au christianisme au cours du VI^e siècle, puis l'Allemagne au VIII^e siècle, la Pologne et la Russie au X^e siècle, les Indes et le Japon au XVI^e siècle, l'Amérique au XVII^e siècle, l'Afrique et l'Océanie au XIX^e siècle.

Le christianisme est une religion monothéiste ayant emprunté au judaïsme des éléments fondamentaux : « la croyance à un dieu unique, en la venue du Messie, en la résurrection des morts et dans le jugement dernier ». Les trois principales confessions chrétiennes sont, aujourd'hui : le catholicisme, l'orthodoxie et le protestantisme.

La principale d'entre elles, le catholicisme, tire son nom du qualificatif qui la définit, selon l'étymologie du terme grec, comme universelle. Elle propose de vivre la foi au Ressuscité dans toutes les cultures sans être attachée à aucune en particulier, trouvant son unité dans la même profession de foi et la communion autour du successeur de Pierre, le pape, que Jésus avait choisi comme tête de l'Église. Il compte aujourd'hui 1 070 000 000 de fidèles, soit 15 % de la population mondiale.

L'orthodoxie, née du schisme avec Rome en 1054, pour des raisons théologiques et culturelles, est très proche du catholicisme mais refuse la primauté de l'évêque de Rome, considéré comme le patriarche de l'Église d'Occident. Elle se répartit en de nombreux patriarcats qui peuvent être considérés comme autant d'églises nationales. L'orthodoxie compte aujourd'hui 216 000 000 de fidèles.

Le protestantisme, issu de la Réforme luthérienne en 1517, visait d'abord à réformer l'Église de l'intérieur avant de devenir, pour les princes allemands et le roi d'Angleterre (anglicanisme à mi-chemin entre protestantisme et catholicisme), le moyen de s'affranchir de l'autorité romaine. Dans la théologie protestante, l'homme se trouve placé seul face à Dieu, seul face à sa conscience et seul face à l'Écriture (*les 3 sola*). Les très nombreuses communautés issues de la Réforme comptent 425 000 000 de fidèles.

Sir Winston Churchill,

Marlborough, His Life and Times

Marlborough, His Life and Times est un récit de la « 1^{re} guerre mondiale », la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) qui opposa l'Europe à Louis XIV et les maréchaux français à Marlborough et au prince Eugène de Savoie-Carignan. Cette biographie, écrite dans les années 1930, fut l'inspiration de Churchill, chef de la coalition pendant le deuxième conflit mondial du XX^e siècle.

La politique en héritage

Sir Winston Leonard Spencer Churchill (1874-1965), politicien et écrivain britannique, est un **descendant de John Churchill, 1^{er} duc de Marlborough**. Après la défaite des conservateurs en 1929, il est exclu de la vie politique anglaise et entreprend l'écriture d'une biographie colossale de son illustre ancêtre du XVIII^e siècle. Très tôt dans sa carrière, il prend conscience de la nécessité de coopération entre les nations comme le firent Marlborough et le prince Eugène contre Louis XIV pendant la guerre de Succession d'Espagne.



DK

Dès 1932, la montée d'Hitler inquiète Churchill. Il décide donc de revenir sur la scène politique, mais se heurte à l'incompréhension des dirigeants de son parti et peine à plaider pour une alliance visant à contrecarrer le chancelier allemand. La seconde guerre mondiale lui rend sa popularité : en 1940, Churchill reprend la tête du gouvernement et offre un **projet d'union franco-britannique**. L'année suivante, il n'hésite pas à **s'allier avec l'Union soviétique** et à signer la loi prêt-bail avec le président américain **Roosevelt** pour le salut de son pays. Malgré le succès du débarquement de Normandie et la victoire des Alliés, Churchill cède le pouvoir aux travaillistes. Lors du discours de Fulton en 1946, il lance l'idée d'une **alliance atlantique** et propose, quelques mois plus tard, **l'unification de l'Europe** et la **création d'une armée européenne**, dans l'éternelle optique de garantir la sécurité de l'Angleterre pourtant appuyée par les États-Unis.

« *Malbrough s'en va-t-en guerre* »⁽¹⁾

Fils de Sir Winston Churchill, le **général John Churchill** (1650-1722) commença sa carrière sous la protection du duc d'York, futur Jacques II, qui avait pour maîtresse sa sœur, Arabella Churchill. À l'avènement de Jacques II,



DR

il contribua à mater la rébellion du duc de Monmouth mais, lors de la Glorieuse Révolution en 1688, il se rallia à Guillaume d'Orange, lequel, monté sur le trône, lui témoigna sa gratitude en l'instituant **comte de Marlborough**. Cependant, Guillaume III, méfiant (à juste titre), le maintint à l'écart. En 1701, la reine Anne I^{re}, fascinée par Sarah Jennings, l'épouse de Marlborough, éleva ce dernier au rang de duc et lui confia le commandement de l'armée britannique engagée contre la France dans la **guerre de Succession d'Espagne**.

Cette guerre, qui embrasa toute l'Europe, avait éclaté en 1701 après la mort, sans héritier, du roi d'Espagne Charles II. L'empereur Léopold I^{er} et Louis XIV se disputaient le trône. Philippe V, petit-fils du monarque français, fut reconnu roi légitime d'Espagne par toutes les puissances européennes, hormis Léopold I^{er}, mais l'ouverture de l'empire colonial espagnol au commerce français souleva l'opposition de l'Angleterre et des Provinces-Unies⁽²⁾. Après quelques victoires initiales, les Français essuyèrent une série de défaites infligées par le **général Marlborough** et Philippe V fut temporairement supplanté par Charles VI (fils de Léopold I^{er}) en 1706.

Marlborough mit fin aux tentatives d'hégémonie européenne de Louis XIV par ses victoires de **Ramillies** sur le maréchal de Villeroy (1706), d'**Audenarde** (1708) sur le duc de Vendôme et de **Malplaquet** (1709) sur le maréchal de Villars. Mais, pendant qu'il remportait des succès, la situation du duc se dégradait outre-Manche : son épouse fut congédiée par la reine Anne et son lien avec les *whigs*⁽³⁾, pour mener sa politique de guerre, le fit tomber en disgrâce en 1711. Réhabilité sous George I^{er} en 1714, il fut inhumé en 1722 à l'abbaye de Westminster, aux côtés des rois d'Angleterre⁽⁴⁾.

Deux siècles plus tard, sa descendance considère que « *pendant le quart de siècle qui va de 1688 à 1712, l'Angleterre fut dirigée par deux des plus grands guerriers et hommes d'État de toute l'histoire : Guillaume d'Orange et John, duc de Marlborough. [...] Ils unirent la Grande-Bretagne et la portèrent au rang qu'elle tient aujourd'hui* ».

1. Cette comptine ferait référence à la bataille de Malplaquet au cours de laquelle Marlborough fut blessé et non tué.
2. État fédératif comprenant les provinces de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Gueldre, de Frise, d'Overijssel et de Groningue.
3. Par opposition aux *tories*, ces partisans politiques, protestants et anti-absolutistes, furent les principaux artisans de la Révolution de 1688.
4. À la mort de son épouse, le corps du duc fut transféré à Bleinheim. Tous deux reposent côte à côte.

La Dolce Vita

En 1960, la sortie du film, qui deviendra certainement le plus connu de Federico Fellini, soulève une forte polémique. *La Dolce Vita* se présente comme une dénonciation violente et très crue des mœurs contemporaines. Outre son caractère libertin, sensuel et déconcertant, il affiche un style nouveau marquant la transition d'un univers concret à un autre plus fantasmé.

Avant même que le film ne soit projeté au Festival de Cannes, de nombreux bruits concernant le caractère outrancier de l'œuvre circulent. Ce n'est heureusement pas son seul trait de caractère. Si *La Dolce Vita* n'est pas un film classique dans le sens où sa durée dépasse les normes de l'époque, il ne constitue pas non plus une histoire en un seul bloc mais plutôt une suite de séquences indépendantes les unes des autres formant un tout cohérent. Fellini y raconte les doutes existentiels de Marcello Rubini (Marcello Mastroianni), journaliste raté de la presse à sensation, recherchant le scandale. Bien qu'il rêve d'une autre vie, il se complaît dans la décadence de son quotidien, passant par une multitude de sentiments, entre incompréhension et haine, envie et honte. Fellini nous livre ses amours dans la Rome de la fin des années 1950 et montre comment il s'enlise peu à peu dans un milieu aux mœurs débridées. Pour filmer la réalité, Fellini en filme en fait l'idée, le rêve. Il crée également des images inoubliables : la scène, très érotique, dans laquelle Anita Ekberg se rafraîchit dans la fontaine de Trevi fait partie des plus grandes scènes du septième art ; l'orgie finale illustre la décadence, comme Fellini la montrera à travers ses autres réalisations. À la fin du film, un poisson échoué sur le rivage contemple d'un œil morne l'immensité du ciel. De la même manière, les personnages du film, à force d'avoir trop vu et trop fait, regardent leur vie sans la voir...



La Dolce Vita a remporté à l'unanimité la Palme d'or du festival de Cannes en 1960, devançant une concurrence pourtant très élevée. Il a en outre reçu, deux ans plus tard, l'Oscar des meilleurs costumes.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

Buffon, précurseur de l'écologie

La protection des espèces et de l'environnement, la biodiversité, l'écologie... sont autant de mots qui résonnent de plus en plus dans l'actualité comme une alarme sur les menaces pesant sur l'équilibre de notre planète. À cet effet, la rédaction vous propose de rendre un hommage à George-Louis Leclerc, comte de Buffon, notamment pour son œuvre *Histoire naturelle* (1749-1788).

Né à Montbard en 1707, voilà 300 ans, dans une riche famille de la noblesse de robe, George-Louis Leclerc, comte de Buffon, fait des études secondaires dans un collège de jésuites, étudie le droit à l'université de Dijon et la médecine, la botanique et les mathématiques à Angers. En 1734, il entre à l'Académie des sciences comme « adjoint-mécanicien ». Il s'intéresse à tous les domaines de la nature : botanique, biologie, chimie, géologie, et utilise les mathématiques comme un outil.

En 1746, Buffon travaille à un traité sur la génération qu'il incorporera plus tard aux premiers volumes de l'*Histoire naturelle*. Cet ouvrage, dont le premier volume paraît à la fin de l'année 1749, constitue la grande œuvre de Buffon. Il comptera trente-six volumes, publiés de son vivant. Buffon y aborde l'origine du système solaire, la formation de la Terre, la fossilisation, les faunes et les flores anciennes. Cinq volumes sont consacrés aux minéraux et Buffon esquisse une théorie de l'évolution du monde vivant. Buffon ne se contente pas de décrire les espèces, il note systématiquement pour chaque individu son environnement, son histoire, ses mœurs. En réunissant plusieurs espèces voisines physiologiquement mais de mœurs ou d'habitat différents, il constitue des *familles* ayant une unité biologique.

Si les théories de Buffon sur la génération et sur l'histoire de la Terre sont inexactes, son *Histoire de l'homme* fait de lui le père de l'anthropologie. Considéré jusque-là comme un individu, l'homme apparaît dans les écrits de Buffon en tant que représentant d'une espèce dont l'unité prévaut sur les différences que l'on observe d'un bout à l'autre du globe. Anthropologue, Buffon est également zoologiste. Il entend faire œuvre de vulgarisation et souhaite être lu par le plus grand nombre. Aussi soigne-t-il son style, empreint d'un lyrisme qu'il revendique. Il est d'ailleurs considéré par ses contemporains comme un grand écrivain et même un grand poète. Son *Histoire naturelle* remportera un succès considérable, rivalisant avec l'*Encyclopédie* de Diderot (le plus gros succès d'édition européen du siècle).

L'Académie française lui ouvre ses portes en 1753 et il sera membre de toutes les grandes académies européennes. Il meurt à Paris le 15 avril 1788.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins auto-ritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Des expressions françaises inspirées de l'histoire romaine...

Adèle Smith, dans l'édition de *Les Échos* du 2 janvier 2007, titrait ainsi son article : « *Gaz : la Biélorussie passe sous les fourches caudines de la Russie.* »

Si le sens de l'expression apparaît clairement (faire des concessions humiliantes), ses origines se perdent dans une amnésie profondément obscure ! Questionnement qui reste le plus souvent sans réponse du fait d'une léthargie paresseuse nous convainquant de l'inutilité de la quête d'un savoir qui pourrait ne servir à rien, sauf peut-être à nous rendre plus heureux !

L'expression apparaît en 1690 et fait allusion à un célèbre épisode de l'histoire romaine. En effet, en 321 avant J.-C., l'armée romaine, après avoir été encerclée par les troupes du général samnite Pontius Herennius, fut contrainte à passer sous le joug sans combattre ! Circonstance fort humiliante. Or, cette défaite se déroula dans l'étroit défilé en forme de fourche situé non loin de Caudium, dans la contrée dite de Samnium placée à l'ouest de l'Adriatique et à l'est de la Campanie et du Latium. Mais laissons s'exprimer l'historien Florus (I^{er} siècle après J.-C.).

« Rome n'en reçut pas moins de cette nation un affront célèbre et fameux aux Fourches Caudines, sous les consuls Véturius et Postumius. Enfermée par surprise dans ce défilé, notre armée ne pouvait en sortir ; le général ennemi, Pontius, tout étonné d'une occasion si belle, consulta son père Hérennius, qui lui conseilla sagement " de laisser aller ou de tuer tous les Romains. " Pontius aima mieux les désarmer et les faire passer sous le joug ; ce n'était pas seulement dédaigner leur amitié en retour d'un bienfait, c'était rendre, par un affront, leur inimitié plus terrible.»

Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*, livre I, préambule (traduction de 1865).